

CASTELCULIER
COMPTE-RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 OCTOBRE 2016

11 PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, MM CAZé, BONNET, Mme BATTISTUZZI,
M. LARROUMET, Mmes DELPECH, MM BRULé, MILHOUD, Mmes
PRADAL, GUTIERREZ
Mme JUTTAUD pouvoir donné à Mme BARTHE
M. LECLERCQ pouvoir donné à M. BONNET
Mme BEDIN pouvoir donné à M. GRIMA
Mme CAVAL pouvoir donné à Mme GUTIERREZ
M. SABATINO pouvoir donné à M. MILHOUD
Mme CASTAGNé pouvoir donné à Mme BATTISTUZZI

2 ABSENTS : MM. DAVIGHI, DOULUT, excusés

Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du C.M. du 19 septembre 2016, préalablement envoyé à l'ensemble du C.M., a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- . proposition de louer le local de l'ex-imprimerie Résidence Jean Monnet à « La Famille s'Habille »
- . motion portant sur la restructuration du bureau des douanes et la disparition de la brigade de surveillance et d'intervention des douanes d'AGEN.

Le C.M. accepte, à l'unanimité, d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

75 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – COMMUNE

Date de convocation :	03/10/2016	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	19	Pour :	17
Nombre de membres présents :	11	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	17	Abstention :	0

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2115 (21) : Terrains bâtis	160 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	-45 000,00
2116 (21) : Cimetières	-25 000,00	1321 (13) - 01 : Etats et établissements nat	22 805,00
21312 (21) - 01 : Bâtiments scolaires	22 805,00	1641 (16) : Emprunts en euros	150 000,00
21318 (21) - 01 : Autres bâtiments publics	-30 000,00		
	127 805,00		127 805,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	55 500,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	20 000,00
023 (023) : Virement à la section d'investis	-45 000,00	6459 (013) : Remb. sur charges Sécurité So	-25 000,00
61521 (011) : Terrains	1 000,00	7325 (73) : Fonds péréquation des ressource	17 863,00
615221 (011) : Bâtiments publics	-1 000,00		
6231 (011) : Annonces et insertions	2 000,00		
6331 (012) : Versement de transport	5 500,00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	5 000,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de ret	-5 000,00		
65548 (65) : Autres contributions	4 000,00		
6615 (66) : Intérêts des comptes courants&c	-500,00		
6875 (68) : Dot.aux prov.pour risques&char	-11 200,00		
73925 (014) : Fonds péréquation des resso	2 563,00		
	12 863,00		12 863,00
Total Dépenses		Total Recettes	
	140 668,00		140 668,00

.../...

76 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD 813 EN BOULEVARD URBAIN

Monsieur le Maire présente au conseil le nouveau programme des travaux pour l'aménagement de la RD 813 en boulevard urbain, à l'aide de plans d'ensemble et de profils. Différentes réunions ont eu lieu avec l'Agglomération d'Agen, le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, la SEM 47 pour la redéfinition de ce projet, et pour obtenir différents financements à ce sujet.

Les travaux envisagés sont notamment la création d'une voie « douce » (cyclable et piétonnière) avec de l'éclairage public, et cela sur un seul côté de la RD 813. Aussi, de la végétation sera mise en place avec un regard sur les essences des arbres pour obtenir de l'ombre et rendre agréable et ombragé cette voie verte. L'enveloppe globale des travaux est passée de 2,2 millions d'euros (prévue initialement en 2010) à 1,3 millions d'euros, et il serait souhaitable que ces travaux se réalisent sur les années 2017-2018.

A l'unanimité, le C.M. approuve l'avenant n° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SEM 47, conclue initialement en 2010 pour 7 ans et prolongée de 4 ans et confie à la SEM 47 le lancement et le suivi de la consultation relative au choix du Maître d'œuvre pour ce programme de travaux rectifié.

77 – BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE ENTRE LA COMMUNE ET LA STE « LA FAMILLE S'HABILLE » – AUTORISATION DE SIGNATURE

A l'unanimité, le C.M. autorise le Maire à consentir un bail commercial dérogatoire, au profit de Mme GUTIERREZ Evelyne, gérante de la Sté « La Famille s'Habille » dans le local situé Rés. du Centre II (anciennement loué à la SARL CASTEL IMPRESSION) d'un montant de 625 € HT/750 € TTC avec une ouverture de l'établissement au public en mai 2017 au plus tard, en l'étude de Maître ROUX.

78 – MOTION PORTANT SUR LA RESTRUCTURATION DU BUREAU DES DOUANES ET DE LA DISPARITION DE LA BRIGADE DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION DES DOUANES D'AGEN

A l'unanimité, le C.M. affirme son opposition à toute éventualité de fermeture, en demandant le maintien de la brigade de surveillance et d'intervention des douanes d'AGEN ainsi que ses moyens et demande au Ministère des Finances et des Comptes Publics de reconsidérer l'impact du projet régional, de veiller au maintien du service public des douanes sur notre territoire, situé à un carrefour géographique sensible.

79 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE VOIRIES AGEN CENTRE

Le C.M., à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte de Voiries AGEN Centre dénommé désormais Syndicat Intercommunal de Voiries AGEN Centre.

80 – CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER CONCERNANT LE TRANSPORT DES ENFANTS AU CENTRE DE LOISIRS DE SAINT-FERREOL

Le C.M. autorise, à l'unanimité, la mutualisation du service de transport des enfants de CASTELCULIER et de BOé au Centre de Loisirs de Saint-Ferréol et approuve la convention de partenariat financier.

.../...

81 – TABLEAU DES EMPLOIS

Le C.M., à l'unanimité, décide la création :

. à compter du 1^{er} novembre 2016, de deux postes d'Adjoints territoriaux d'animation de 1^{ère} classe à temps complet après obtention de l'examen professionnel. Leurs missions seront : intervention dans le secteur périscolaire, organisation d'activités de loisirs à l'ALSH et aide aux enseignants de l'école maternelle.

. à compter du 1^{er} janvier 2017, d'un poste d'Attaché territorial à temps complet, recrutement par voie statutaire. L'agent sera chargé :

- de mission juridique, veille de la sécurité juridique de l'ensemble des dossiers et actes administratifs, veille du respect des procédures,
- d'élaborer et participer à la mise en œuvre des différents appels d'offres ou consultations,
- du soutien aux ressources humaines
- du suivi du dossier intercommunalité en lien direct avec la DGS.

82 – SUPPRESSION D'EMPLOI

Suite à l'avis du Comité Technique émis le 20.09.2016, le C.M. décide, à l'unanimité, de supprimer l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet, suite à la création du poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, à temps complet, au 1^{er} octobre 2016.

83 – SCHEMA COMMUNAUTAIRE DES SITES EMBLEMATIQUES ET MAJEURS – SITE TOURISTIQUE VILLASCOPIA

A l'unanimité, le C.M. approuve la convention de partenariat avec l'Agglomération d'AGEN qui s'engage à soutenir les projets communaux à hauteur de 70 % dans le cadre du schéma communautaire des sites emblématiques et majeurs (2016 -2020). Le site touristique Villasco피아 a été reconnu et une aide de 28 000 € est accordée à ce site. Le Maire est autorisé à signer la convention.

84 – RESIDENCE LES CHAUMES – ECHANGE SANS SOULTE DE PORTIONS PARCELLES AVEC L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 47 HABITALYS

A l'unanimité, le C.M. approuve l'échange sans soulte des portions des parcelles cadastrées section AE n° 148, 150 et 393 avec Habitalys pour une meilleure cohérence de l'ensemble de la Résidence Les Chaumes et autorise le Maire à signer l'acte en l'étude de Maître LAPOTRE, Notaire à AGEN dont les frais seront à la charge d'Habitalys.

85 – DISPOSITIF DE TELE-ALERTE

Le C.M., à l'unanimité, prend acte du dispositif de prévision climatique dynamique, PREDICT souscrit par l'Agglomération d'AGEN.

D'autre part, un dispositif télé-alerte est proposé à la Commune pour permettre d'alerter la population castelfondaise de tout risque affectant la sécurité. Le coût est de 240 € dont 50 % à charge de l'Agglomération. La Commune participera à hauteur de 120 €/an et prendra en charge la tarification de la diffusion des messages selon différents médias. Ce dispositif entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 2 ans.

.../...

Madame Stéphanie PRADAL a dû quitter la séance à 20 h 00 et a donné le pouvoir à Monsieur Philippe CAZÉ.

86 – SOUTIEN DE LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA GESTION DES CHATS ERRANTS – CONVENTION DE PARTENARIAT

Afin de limiter la prolifération de chats errants sur la Commune, le C.M., à l'unanimité, approuve le projet de convention de stérilisation et d'identification des chats errants en partenariat avec la Fondation 30 millions d'amis.

87 – 88 – 89 - 90 – MODIFICATION ACTE CONSTITUTIF DES REGIES DE RECETTES

. REDEVANCES POUR PRET DE LIVRES ET ATELIER INFORMATIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

. REDEVANCES PHOTOCOPIES, TELECOPIES, JETONS ALIMENTATION EAU DES CAMPING-CARS, PARTICIPATION SORTIES ADOLESCENTS

. LOCATION SALLE DES FETES, LOCATION SALLE ASSOCIATIVE, LOCATION BENNE ET LOCATION SALLE DE REUNION DU PRESBYTERE

. TRANSPORT A LA DEMANDE

Le C.M., décide à l'unanimité, de verser une indemnité de responsabilité de 110 €/an aux régisseurs de recettes.

91 – PARTICIPATION ACTIVITES ACCUEIL DE LOISIRS « LES PITCHOUNETS »

En complément du tarif de la journée, une participation sera demandée pour les activités suivantes pendant les vacances de Toussaint :

. sortie à Aventure Land.....	4 €
. sortie à Monster Games Laser.....	4 €

CONCESSIONS CIMETIERES

M. le Maire indique au C.M. qu'une procédure de reprise de concessions en état d'abandon va être mise en place, sur les deux cimetières de la Commune, afin de libérer certains espaces abandonnés.

Le secrétaire de séance,



Corinne BARTHE

Le Maire,



Olivier GRIMA